

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 Septembre 2010

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 8 Septembre 2010 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. GORCE. Madame MARCHAND. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER.DENIS. Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN. FOURNIER. CORMAU.

Absents et excusés : Messieurs BROTHIER. PAMPIGLIONE. HIVERT.

Madame DENIS est désignée secrétaire de séance.

I DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA ZONE D'EMPLOI

La parole est donnée à Monsieur DISIC, trésorier, qui commente la DM 1 du budget de la Zone d'Emploi.

La commune verse une avance remboursable au budget lotissement de 123 758,90 €.

Le coût de production est de 293 389,25 €.

Le prix de revient du m² est de 11 € ; le prix de vente est de 5 € TTC.

Dépenses d'investissement

| | |
|---|--------------|
| Article 164 remboursement CRD Emprunt | -89 000,00 € |
| Article 1678 remboursement d'avance commune | 42 000,00 € |
| Article 3351 terrains en cours | -81 000,00 € |
| Article 3555-040 terrains aménagés | 294 288,50 € |
| | 166 288,50 € |

Recettes d'investissement

| | |
|---|--------------|
| Article 1678 remboursement avance commune | 123 758,90 € |
| Article 1341 DGE | 42 529,60 € |
| | 166 288,50 € |

Dépenses de fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| Article 6015 achats terrains | 81 000,00 € |
| Article 605 travaux | -42 500,00 € |
| Article 6045 Etudes | -13 000,00 € |
| Article 608 frais accessoires/terrains | 889,25 € |
| | 26 389,25 € |

Recettes de fonctionnement

| | |
|--|---------------|
| Article 7015 achat terrains | 50 000,00 € |
| Article 7133-042 reprise stock initial | -50 000,00 € |
| Article 71355-042 ventes | 212 389,25 € |
| Article 774 subvention commune | -186 000,00 € |
| | 26 389,25 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM1 du budget de la ZAE.

II ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur DISIC, trésorier, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de titres sur les budgets de l'eau (318,56 €) et de l'assainissement (169,15 €).

En effet, certains débiteurs ont fait l'objet de procès-verbaux de carence par huissier ou de règlements judiciaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus.

Monsieur DISIC quitte la séance à 21 h.

Le compte-rendu des réunions des réunions des 26 Mai et 6 Juillet 2010 sont approuvés à l'unanimité.

III ACHAT DE TERRAINS

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'avis du service des domaines sur la valeur vénale des parcelles cadastrées section D n° 663, 664, 922 et 926 d'une superficie totale de 15 404 m² et situées à proximité du terrain de football.

Cette parcelle appartient à l'Etat et le prix proposé est de 3 000 €.

Un certificat d'urbanisme avait été accordé en 2007 pour un terrain d'entraînement de football.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section D n°663, 664, 922 et 926 au prix de 3 000 €.

Concernant la parcelle cadastrée section AC n°875 située sur le site de la gare, le conseil municipal décide d'attendre le nouveau projet de l'architecte pour savoir s'il est vraiment nécessaire de l'acheter.

IV TRAVAUX ROUTE D'ANGOULEME, RUE DE CONFOLENS, CONSTRUCTION DE LA HALTE-GARDERIE ET AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION

Le conseil municipal prend connaissance des plans de financement suivants :

* travaux de création d'un îlot séparateur ancienne RN 141 Route d'Angoulême (estimation : 36 238 € TTC non compris la plantation d'une haie basse)

3 entreprises ont répondu. L'entreprise retenue est l'entreprise EUROVIA pour un montant de 12 450,36 € TTC.

Coût des travaux

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Travaux recalibrage (Eurovia) | 12 450,00 € |
| Plantations (Régie) | 10 764,00 € |
| TOTAL : | 23 214 € |

Recettes

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Conseil général | 11 607,00 € |
| Conseil régional (journée de la haie) | 7 200,00 € |
| Financement commune | 4 407,00 € |
| TOTAL : | 23 214 € |

* aménagement de la route de Confolens (ex RD 951)

5 entreprises ont répondu. La meilleure offre est celle de l'entreprise SNACTP/SOGEA pour un montant de 460 083 € TTC.

Dépenses

| | | | |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Travaux | 306 541 € | 153 542 € | 460 083 € |
| Honoraires | | | 20 786 € |
| Plantations (Régie) | | | 15 000 € |
| | | Total | 495 869 € |

Recettes

| | |
|-------------------------|-----------|
| DGE | 83 826 € |
| FRIL (Conseil régional) | 40 000 € |
| Conseil Général | 41 600 € |
| Financement commune | 330 443 € |
| | Total |
| | 495 869 € |

* Création d'une Maison de la Petite Enfance (halte-garderie, RAM et LAEP)

DEPENSES

Lot 1 : terrassement gros-œuvre : 37 836,72 € HT

Lot 2 : construction modulaire : 148 157,41 € HT

Lot 3 : charpente bois (y compris options) : 5 136,09 € HT

TOTAL : 191 130,22 € HT

Honoraires :

- 7 % sur le lot 2 soit 10 371,01 € HT

- 14 % sur le lot 1 et le lot 3 : 6 016,19 € HT

Etude de sol : 1 800,00 € HT

Assurance Dommage Ouvrage : 7 000,00 € HT

Sécurité Protection Santé (SPS) : 2 000,00 € HT

VRD 5 000,00 € HT

Somme à valoir 5 000,00 € HT

TOTAL : 228 317,42 € HT

RECETTES

CAF de la Charente : 173 731,00 € HT

FEADER 40 000,00 € HT

Commune 14 586,42 € HT

TOTAL : 228 317,42 € HT

Madame CHAMBORD expose que la Direction des Territoires (ex DDE) a préparé un dossier pour un appel d'offres concernant la mise en place de l'auto-surveillance de la station d'épuration.

Il s'agit de mettre en place des appareils de mesure permettant de vérifier le bon fonctionnement de la station.

La commission concernée examinera le dossier le 14 Septembre prochain.

IV QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

a) cantines scolaires

Suite à une question de Monsieur FOURNIER lors de la dernière réunion du conseil municipal, Monsieur GIMENO donne la répartition des dépenses de cantine :

Dépenses

| | |
|-----------------|-----------|
| Alimentation | 74 454 € |
| Frais divers | 4 134 € |
| Personnel | 147 197 € |
| Energie | 1 037 € |
| Télécom | 258 € |
| Biens mobiliers | 1 924 € |
| TOTAL : | 229 005 € |

Recettes

| | |
|---------|----------|
| Tickets | 78 267 € |
| Divers | 504 € |
| TOTAL : | 78 771 € |

b) loyer de la gendarmerie

Madame le Maire rappelle que par délibération du 15 octobre 2008 il avait été décidé de réaliser une gendarmerie, Route d'Yvrac, parcelles AD 659 et 661 et de retenir la procédure du bail Emphytéotique Administratif pour cette opération.

Après mise en concurrence, la société Bati-Lease ayant son siège, « 7 rue Philippe Noiret » à St André (53871), a été retenue.

L'avis des domaines a été sollicité sur la valeur locative du bien dont la superficie utile est de 1475,43 m² (bureaux : 213,25 m², locaux techniques : 126,13 m² et logements 1136,05 m²) et il en ressort, compte tenu du montant de l'investissement, que le loyer demandé par la société Bati-Lease peut être accepté (148 473, 88 € TTC la 1^{ère} année et 183 173, 97 € TTC en moyenne sur 35 ans).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avis du Service des Domaines, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le Bail Emphytéotique avec la Société Bati-Lease pour la construction de la gendarmerie dans les conditions ci-dessus considérant que celle-ci revêt un intérêt général local.

Madame le Maire informe que l'inauguration est prévue pour le 15 Octobre 2010 à 16 h.

c) reversement de subvention au CALC

Monsieur ARRIVE-BEYLOT, en sa qualité de président du CALC, quitte la salle.

Madame le Maire expose que la commune, comme cela est prévu dans le contrat Enfance, doit reverser au CALC la subvention de la CAF (55% du coût total) plus le solde pour l'équilibre financier du centre de loisirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le versement de la somme de 10 53,47 € au CALC pour le fonctionnement du centre de loisirs.

d) subvention aux associations et demande de remboursement pour la mise à disposition de l'éducateur sportif

Le conseil municipal prend connaissance du coût de la mise à disposition par la commune de Monsieur Grégory VAZELLE, éducateur sportif, pour les quatre associations suivantes (saison 2009-2010)

| | | |
|------------------|--------|------------|
| Entente (Hand) | 82h45 | 1 354,37 € |
| UFC (Foot) | 93h00 | 1 522,12 € |
| Tennis | 46h30 | 761,05 € |
| ECA (Athlétisme) | 107h00 | 1 751,26 € |

Comme l'impose un décret de 2008 et le précisent les conventions avec les associations, il est obligatoire de demander le remboursement aux associations bénéficiaires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le remboursement des sommes ci-dessus aux associations et décide de verser une subvention aux associations suivantes :

| | |
|------------------|------------|
| Entente (Hand) | 1 354,37 € |
| UFC (Foot) | 1 522,12 € |
| Tennis | 761,05 € |
| ECA (Athlétisme) | 1 751,26 € |

e) demande de subvention dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de plantation de haies champêtres a été étudié sur le site de l'ancienne route nationale 141 aujourd'hui déviée un cheminement piéton va être créé, bordé d'une haie champêtre.

Le coût total de l'opération s'élève à 6017, 23 € et peut bénéficier d'une subvention de la Région Poitou-Charentes pouvant aller jusqu'à 80%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les projets de plantation et sollicite une subvention du Conseil Régional dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie.

Suite à une question de Monsieur GORCE, Monsieur POINT répond qu'une consultation des fournisseurs sera effectuée. Monsieur MARTIN pense que le coût d'entretien des haies sera important.

f) remboursement des frais de déplacement de Monsieur SAUZE et désignation d'un ACMO

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rectifier la délibération du 26 Mai 2010 concernant Monsieur SAUZE suite à un stage effectué à ORLEANS car le remboursement des frais d'hôtel et de repas sont « plafonnés », ce qui donne :

- indemnité de nuitée : 45 € x 4 = 180 €
 - frais de repas : 15,25 € x 4 = 61 €
 - frais de déplacement : 158,80 (total des billets de train)
- soit 399,80 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 399,80 € à Monsieur SAUZE.

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner Monsieur SAUZE en qualité d'ACMO (Agent chargé de la mise en œuvre de la sécurité) car chaque collectivité doit obligatoirement nommer un agent à ce poste.

Les ACMO sont chargés de conseiller et d'assister les élus dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et de prévention des risques professionnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur SAUZE au poste d'ACMO considérant qu'il a effectué les formations nécessaires.

g) Décisions Modificatives budget de la commune et de l'eau

Monsieur GIMENO commente les Décisions Modificatives ci-dessous :

*** Budget Commune**

Fonctionnement Dépenses

| | | |
|--------|---|------------|
| 023 | virement investissement | 175 000 € |
| 6574 | Subventions associations | 16 500 € |
| 657364 | Subvention de fonc. etab. Caract industr com. | -186 000 € |
| TOTAL | | 5 500 € |

Fonctionnement Recettes

| | | |
|------|---------------------------------|---------|
| 7478 | Participation autres organismes | 5 500 € |
|------|---------------------------------|---------|

Investissement Dépenses

| | | |
|-------------|---|-----------|
| 2188 Op 417 | Autres immobilisations corporelles | -20 000 € |
| 2182 Op 417 | Matériel de transport | 20 000 € |
| 2315 Op 510 | Immobilisation Installation technique | 250 869 € |
| 2313 Op 508 | Constructions | -10 000 € |
| 27638 | Créance sur autres établissements publics | 123 759 € |
| 2313 Op 497 | Constructions | -4 628 € |
| TOTAL | | 360 000 € |

Investissement Recettes

| | | |
|-------------|---|------------|
| 021 | Virement fonctionnement | 175 000 € |
| 1328 Op 508 | Subvention équipement autre | 30 000 € |
| 1322 Op 510 | Subvention Région | 30 000 € |
| 1323 Op 510 | Subvention Département | -4 000 € |
| 1321 Op 510 | Subvention Etat (DGE) | -4 000 € |
| 1641 | Emprunts | -290 000 € |
| 1641 Op 510 | Article 1641 op. 510 (Rte de Confolens) | 300 000 € |
| 2111 | Immobilisations terrains nus | 81 000 € |
| 27638 | Créance sur autres établissements publics | 42 000 € |
| TOTAL | | 360 000 € |

* Budget de l'eau

Fonctionnement dépenses

| | |
|---|-----------|
| Article 628 (divers) | 34 000 € |
| Article 023 (virement à l'investissement) | -34 000 € |
| TOTAL | 0 € |

Investissement recettes

| | |
|--|-----------|
| Article 021 (virement de fonctionnement) | -34 000 € |
|--|-----------|

Investissement dépenses

| | |
|---|-----------|
| Article 238 (avoirs et acomptes versés) | -34 000 € |
|---|-----------|

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les Décisions Modificatives des budgets de la commune et de l'eau.

h) propositions d'avancement de grade

Madame le Maire informe le conseil municipal que deux adjoints techniques 2^{ème} classe ont réussi l'examen professionnel pour accéder au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe (Monsieur GIBOUT et Madame GRONDIN), que Madame ARRIVE-BEYLOT a réussi l'examen pour le grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et Madame HUMBERT celui d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe.

Or, depuis cette année la réglementation permet, après avis de la CAP, de faire avancer au même grade (1^{ère} classe) trois adjoints techniques de 2^{ème} classe sous certaines conditions de grade et d'ancienneté.

Ainsi, Madame PAUILLAC, Monsieur MICHAUD et Monsieur PASQUET pourraient accéder au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

La commission chargée du personnel a donné un avis favorable à ces avancements.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention : Monsieur FOURNIER, décide de créer les postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe, d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe et d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe ci-dessus à compter du 1^{er} Octobre 2010.

Le conseil municipal souhaite que le cas de Monsieur SOULAT soit étudié.

i) retrait de la commune de CELLEFROUIN de la CCHC

Madame le Maire informe le conseil que la commune de CELLEFROUIN a demandé, par courrier en date du 10 Juin 2010, son retrait de la Communauté de Communes de Haute-Charente.

Par délibération du 7 Juillet 2010, l'assemblée communautaire a accepté, par 7 abstentions, 0 contre et 60 voix pour, le retrait de cette commune ce qui porte le nombre de 36 à 35.

Madame le Maire demande au conseil municipal s'ils acceptent que la commune de CELLEFROUIN se retire de CCHC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la commune de CELLEFROUIN de la CCHC ce qui portera le nombre des communes constituant l'EPCI à 35 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs et nécessaires à ce retrait.

j) adhésion de la commune de ROUMAZIERES au SIAHB

Monsieur BURLIER informe le conseil municipal de la délibération du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Bonnieure (SIAHB) en date du 8 Juin 2010 relative à l'adhésion de la commune de ROUMAZIERES.

Il précise que l'évolution du nombre de communes adhérentes au syndicat entraînera une révision de la clé de répartition des frais de fonctionnement et demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de ROUMAZIERES au SIAHB.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de ROUMAZIERES au SIAHB et la modification des statuts du syndicat suite à cette adhésion.

k) mise en place d'une voie sans issue à Puygibaud

Madame le Maire expose que les véhicules empruntent une voie sans issue qui n'est pas indiquée comme telle et détériorent la chaussée et les accotements en faisant demi-tour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place d'un panneau « voie sans issue ».

Monsieur MARJOLLET va contacter le propriétaire de la mare qui se trouve en bordure de route au « Beauquet » pour trouver un moyen de la sécuriser.

Monsieur MARTIN souhaite que les panneaux d'interdiction de stationner au « Montet » soient déplacés pour signaler l'interdiction sur les deux côtés de la route.

Monsieur GORCE soulève un problème de priorité au « Maine ».

l) carnet de timbres amende

Madame le Maire regrette que beaucoup de véhicules non autorisés se garent sur le parking « handicapés ».

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions Messieurs FOURNIER et CORMAU), donne son accord pour que le garde-champêtre ait la possibilité de verbaliser dans ce cas.

m) agrément de cuisine centrale

Monsieur POINT donne lecture au conseil municipal du courrier des services vétérinaires qui accordent l'agrément de cuisine centrale à la cantine de l'école George Sand.

« Il a été constaté une très importante amélioration des conditions de fonctionnement de la cuisine. La nouvelle équipe arrivée en avril travaille dans le strict respect des bonnes pratiques d'hygiène. L'achat de nouveaux équipements (armoires froides, bacs gastronomes, table inox...) est également budgété pour optimiser le fonctionnement de la cuisine ».

n) information sur la rentrée scolaire

Monsieur POINT informe le conseil municipal que les effectifs sont stables :

Ecole maternelle : 106

Ecole Edouard Pascaud : 189

Deux nouveaux enseignants sont arrivés : Monsieur Dominique ESUAN et Monsieur PIGEAT.

Plusieurs travaux ont été réalisés pendant les vacances : réfection d'une classe maternelle, rampe d'accès, mobilier pour une classe, cuisine George Sand ;

Les ATSEM plus le personnel de surveillance feront une formation aux premiers secours.

Le programmiste (projet pour le regroupement des deux écoles) va rencontrer tous les partenaires des deux écoles.

Monsieur GIMENO détaille le choix des fournisseurs des denrées pour la cantine scolaire suite à l'appel d'offres des cantines.

o) Maison des Associations

Madame le Maire propose de baptiser la verrière de la Maison des Associations « Espace Michel Bourdareau »

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Cette salle sera inaugurée le samedi 16 Septembre 2010 à 16 h.

* Madame le Maire informe que Monsieur LYCOINE effectuera un stage de garde-champêtre, une semaine en octobre et une semaine en janvier.

* Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une personne du service des domaines va venir le mardi 14 Septembre 2010 pour la maison délabrée au Maine.

* Madame le Maire informe que, s'agissant de la construction d'une Maison de Santé, et suite à l'enquête envoyée à tous les professionnels de santé de CHASSENEUIL, 4 ont répondu pour faire partie d'un comité de pilotage (on a reçu 5 réponses sur 25 envois).et que ce soir, il y a une réunion à la CCHC à ce sujet.

Monsieur FOURNIER commente l'article d'Est-Charente et demande si tout est déjà décidé par la CCHC.

Pour Monsieur GORCE, c'est le bureau d'études qui dit qu'il y aurait trois maisons de santé. La CCHC ne prend pas en charge la réalisation de la maison de santé mais simplement la continuité de l'étude.

Sur ROUMAZIERES, l'opération serait en bonne voie, sur CHABANAIS aussi mais sur CHASSENEUIL rien n'est lancé alors que dans les prochaines années, certains médecins seront en retraite. Il faudrait donc anticiper.

* Madame le Maire informe que l'inauguration de la gendarmerie est prévue le 15 Octobre 2010 à 16 h.

* Madame le Maire informe le conseil municipal que la CCHC propose quatre modèles de défibrillateurs ; le choix s'est porté sur 2 défibrillateurs d'extérieur, 1 pour le gymnase et 1 pour le cinéma.

* Madame le Maire informe que les containers des Ordures Ménagères sont supprimés à Jusselin, Rue des Combes.

Un container OM devrait être installé sur l'aire des camping-cars.

* Monsieur Michel MARTIN fait remarquer que le bitume Route de Cellefrouin a été refait mais que les tampons n'ont pas été surélevés ce qui entraîne du bruit et des secousses. Madame BOURDAREAU signale que, sur cette route, les voitures, les camions et les motos roulent très vite.

* Monsieur CORMAU signale que lorsqu'il y a de la pluie, une importante flaque d'eau se forme Rue du Logis, ce qui peut être dangereux.
Il signale également que le lavoir de La Fuie est envasé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15 mn.

Sous réserve d'approbation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.